

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

13/09/2018

Dossier complet le :

11/10/2018

N° d'enregistrement :

2018_2892

1. Intitulé du projet

Demande d'extension d'une carrière de craie sur la commune d'Audigny (02), au lieu-dit "La Vallée de Montauban".

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

GRUSELLE et fils

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur André-Paul GRUSELLE, Gérant de la S.A.R.L. "GRUSELLE et fils"

RCS / SIRET

3 3 8 0 5 5 2 7 0 0 0 0 1 5

Forme juridique S.A.R.L.

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1° c)	Extension inférieure à 25 ha d'une carrière soumise à autorisation mentionnée par la rubrique 2510 de la nomenclature des ICPE. La superficie de l'extension représente 4 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en une demande d'extension d'une carrière de craie (rubrique 2510-1 de la nomenclature ICPE).
La superficie de l'extension représente 4 ha.

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste en une extension de la carrière sur une superficie de 4 ha vers le Nord-Ouest en continuité avec la carrière actuelle pour compenser la perte de gisement sur la carrière actuelle liée au talutage pour la remise en état du site à 30° dans la masse (le gisement disponible sera épuisé en fin d'année 2018) et disposer de gisement jusqu'à la fin de la durée d'autorisation actuelle (échéance mai 2026), ce qui permettrait de pérenniser l'activité de l'entreprise et ses emplois.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La carrière est autorisée par l'arrêté préfectoral du 15 mai 2006.

Cet arrêté autorise également l'exploitation d'une installation mobile de criblage des matériaux extraits.

Cette autorisation a été accordée sur une superficie de 7 ha 43 a 80 ca, pour une durée de 20 ans, soit jusqu'au 15 mai 2026.

La présente demande d'extension s'inscrit dans cette même échéance.

La progression de l'exploitation s'effectuera par tranches successives permettant une production annuelle maximale de 45 000 tonnes/an de matériaux. Elle s'effectuera selon les phases illustrées dans le plan de phasage de l'exploitation, annexé au présent document.

Le phasage des travaux de remise en état s'effectuera de façon coordonnée à l'exploitation. L'exploitant réduira ainsi le plus possible la surface en activité.

Les travaux progresseront du Sud-Est vers le Nord-Ouest.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet concerne l'extraction d'un gisement de craie.

L'exploitation consiste à extraire à ciel ouvert, les matériaux contenus dans le sous-sol des terrains compris à l'intérieur de l'emprise sollicitée. L'activité a lieu par campagnes.

Les différentes phases de l'exploitation sont les suivantes :

- Sondages (diagnostics) et fouilles archéologiques éventuelles.
 - Décapage des terres de découverte.
 - Extraction des matériaux (extraction sans tirs de mines et sans rabattement de nappe).
 - Criblage d'une partie des matériaux à l'aide d'une installation mobile de criblage.
 - Evacuation des matériaux par la route.
 - Remise en état progressive et coordonnée à l'extraction avec les matériaux de découverte du site.
- L'exploitation est conduite à l'aide de chargeurs sur pneus (deux au maximum).

L'exploitation fonctionne du lundi au vendredi, en période diurne, de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00, avec environ 160 jours de fonctionnement par an.

Il n'y a aucune activité les samedis, dimanches et jours fériés.

Les horaires de fonctionnement de l'activité actuelle resteront inchangés.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Aucune demande de défrichement, dérogation à la destruction d'espèces protégées, IOTA, ou permis de construire ne sont nécessaires.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie de la carrière actuelle	7 ha 43 a 80 ca
Superficie de l'extension sollicitée	4 ha 00 a 00 ca
Superficie à exploiter sur l'emprise de l'extension (y compris le délaissé réglementaire entre la carrière actuelle et la zone d'extension)	3,35 ha
Épaisseur moyenne du gisement	6 mètres
Volume exploitable (délaissé carrière actuelle + extension)	236 000 m ³
Tonnage exploitable (délaissé carrière actuelle + extension)	354 000 tonnes
Production maximale annuelle	45 000 tonnes/an

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune d'AUDIGNY.

Lieu-dit "La Vallée de Mantauban".

Parcelle ZB 3 (pour partie).

Coordonnées géographiques¹

Long. 03°60'50"E Lat. 49°87'30"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " .. Lat. ___ ° ___ ' ___ " ..

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " .. Lat. ___ ° ___ ' ___ " ..

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le projet d'extension de carrière concerne le site autorisé par l'arrêté préfectoral du 15 mai 2006, sur la base d'une demande d'autorisation avec étude d'impact.

Le projet consiste en une extension de la carrière actuelle pour étendre sa superficie sur une zone de 4 ha, sans modifier l'échéance actuelle de l'autorisation, soit 15 mai 2026.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en dehors de tout site Natura 2000. Les sites Natura 2000 les plus proches sont les suivants : - ZSC FR2200387 (Massif forestier du Regnaval) à 17 km à l'Est. - ZPS FR2210026 (Le Marais d'Isle) à 21 km à l'Ouest.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'objet d'une exploitation de carrière est d'extraire les matériaux du sous-sol pour fabriquer des produits finis destinés à différents usages. L'activité utilise les ressources naturelles du sous-sol non pas parce qu'elle est déficitaire en matériaux, mais pour répondre aux besoins.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet engendra la destruction d'habitats bien représentés dans la région : des cultures. Le projet n'aura pas d'incidence piézométrique sur les milieux environnants. Le projet aura un impact faible à négligeable sur la faune et la flore patrimoniale. Le site se trouve en dehors de tout réservoir de biodiversité dans la TVB et en dehors de tout corridor écologique. L'impact du projet sur les continuités écologiques est négligeable.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en dehors de tout site Natura 2000. Les sites Natura 2000 les plus proches sont les suivants : - ZSC FR2200387 (Massif forestier du Regnaval) à 17 km à l'Est. Le projet ne présente pas d'incidence significative sur les habitats et sur les espèces ayant justifié la désignation de la ZSC. - ZPS FR2210026 (Le Marais d'Isle) à 21 km à l'Ouest. Le projet ne présente pas d'incidence significative sur les oiseaux ayant justifié la désignation de la ZPS. Au final, le projet n'est pas de nature à engendrer une incidence significative sur la cohérence du réseau Natura 2000 et sur l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaires.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet entrainera la consommation temporaire de terres agricoles sur une surface de 3,35 ha. Cette surface sera rendue aux usages agricoles, puisque les travaux de remise en état consistent à un retour à la vocation agricole des terrains.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	e trafic lié à l'activité est composé par les camions et tracteurs agricoles qui et par la
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les risques sanitaires engendrés par l'activité sont limités et sont liés aux émissions de poussières, aux émissions de gaz et odeurs, au bruit, aux vibrations et au risque de pollution des eaux. De nombreuses mesures continueront d'être prises afin de limiter ou d'éviter tout risque pour la santé humaine.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité implique actuellement un trafic pour évacuer les matériaux jusqu'aux zones de consommation (camions et tracteurs), complété par les véhicules du personnel de l'exploitation, des sous-traitants et des prestataires de service et des déplacements occasionnels d'engins lors des campagnes d'extraction. L'itinéraire suit la Voie Communale n° 8 de Macquigny à Audigny, puis la Route Départementale n° 586 en direction de Guise. Il n'y aura aucun changement lié à l'extension.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'activité engendre du bruit (engins et installation) restant localisé au site et ses abords immédiats. La carrière n'engendre pas de nuisances sonores au niveau des habitations les plus proches dans la mesure où celles-ci sont suffisamment éloignées du site (environ 1 km).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le processus de fabrication est sans odeur. Les seules odeurs et fumées susceptibles d'être émises sont celles des engins d'exploitation et des véhicules de transport des matériaux restant localisées au site. Les engins sont conformes aux réglementations en vigueur relatives aux pollutions engendrées par les moteurs. Ils sont entretenus et révisés régulièrement.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'exploitation du gisement s'effectue sans utiliser d'explosif susceptible d'engendrer des vibrations. Les engins et installations présents sur le site n'engendrent pas de fortes vibrations. Ces faibles vibrations restent localisées et ne sont perceptibles qu'à proximité immédiate du point d'émission. Ces vibrations ne sont pas susceptibles de constituer une nuisance pour le voisinage.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les horaires de fonctionnement de l'exploitation se situent dans la période diurne. L'éclairage se limite aux périodes de faible luminosité et aux périodes de faible longueur de jour (automne et hiver) par celui des phares des engins et véhicules de transport. Il n'y a pas d'exploitation la nuit, ce qui limite les émissions lumineuses. Il n'y a pas de locaux, donc pas d'éclairage.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Par temps sec et venteux, certaines opérations peuvent être à l'origine d'envols de poussières : travaux de décapage de la découverte et de remise en état (par campagnes), circulation des engins et des camions, stocks des matériaux. Lorsque l'exploitant constate des envols de poussières, des mesures sont prises afin de pallier efficacement à cet inconvénient. Les engins et camions sont à l'origine de rejet de gaz d'échappement. Ainsi les émissions, qui ne seront pas modifiées par le projet d'extension restent très localisés sans impact sur l'environnement.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les déchets produits par l'activité d'exploitation sont réduits aux éléments de ferrailles et bandes caoutchouc provenant de l'entretien de la cribleuse. En effet, les pneus, batteries, filtres et huiles usagées...provenant de l'entretien des engins d'exploitation, ne sont pas stockés sur le site, puisque ces opérations sont effectuées au niveau du hangar situé au Siège de la Société à Iron. Tous les déchets sont collectés et sont évacués régulièrement par les circuits légaux adéquats.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve en dehors de tout site inscrit ou classé et en dehors de toute protection de monument historique. Au niveau des terrains à exploiter, la présence de vestiges archéologiques enfouis ou inconnus ne peut être exclue. L'exploitation de la zone d'extension respectera la réglementation relative à l'archéologie préventive, ce qui évitera de porter atteinte au patrimoine archéologique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet entraînera la modification temporaire de l'usage agricole des terres. Dans le cadre de la remise en état, les terrains feront l'objet d'une remise en état agricole, ce qui ne modifie pas à terme les activités humaines. La carrière actuelle sera rendu aux usages agricoles lorsque l'exploitation sera sur la zone d'extension. La remise en état est progressive et coordonnée à l'avancement de la zone d'extraction.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets existants ou approuvés connus sont :

- la carrière Gruzelle à Audigny, lieu-dit Vallée Marguerite
- une usine de fabrication de meubles de bureau métallique à Guise
- un établissement de fabrication d'appareil de cuisson et de chauffage rue Sadi Carnot à Guise (AP du 14/09/2010)
- un projet d'exploitation d'un parc éolien au Sud-Ouest du site sur la commune de Macquigny (10 éoliennes à une distance comprise entre 500 m et 3 km de la carrière d'Audigny).

Compte-tenu des effets réduits de l'activité de la carrière, sans influence au delà des abords immédiats du site (bruit, poussières, perception visuelle et paysagère, trafic faible et inchangé par l'extension, absence d'impact sur les eaux superficielles et souterraines, pas d'émissions lumineuses, de vibrations) le projet d'extension n'aura aucune incidence cumulée avec ces activités éloignées de plus de deux kilomètres du site et projets.

La mise en exploitation de la zone d'extension ne générera pas de cumul d'effet avec le projet éolien. La carrière s'inscrit dans un paysage où l'éolien est déjà présent, l'exploitation de l'extension ne changera pas les perceptions actuelles.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures d'évitement et de réduction des effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine sont jointes dans un document joint.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet concerne une extension d'une carrière existante dont les effets sont bien connus, faibles, et déjà maîtrisés. Le projet d'extension est de faible surface (4 ha) et il ne génère pas d'augmentation de la durée de l'autorisation dans le temps (échéance de l'autorisation actuelle maintenue). L'activité n'est pas située dans une zone présentant des enjeux environnementaux et humains.

Au regard des techniques d'exploitation et des mesures d'évitement et de réduction détaillées dans le document joint (cf. document 2), le projet ne présente pas d'effet notable résiduel sur l'environnement et la santé humaine.

Au regard de ces caractéristiques, le projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Document 1 : Annexes obligatoires 1 à 6 prévues au 8-1 (CERFA et annexes cartographiques). Document 2 : Caractéristiques de l'ensemble du projet. Incidences notables du projet sur l'environnement et la santé humaine et mesures et caractéristiques du projet destinés à éviter ou réduire les effets négatifs du projet sur l'environnement ou la santé humaine.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à IRON

le, 07/09/2018

Signature



ENT TRAVAUX AGRICOLES
AMENDEMENT CALCAIRE
S.A.R.L. GRUSELLE et Fils
02510 IRON - Tél. 03 23 60 63 78